



TRIEUX INFO

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219 | **MARS 2019**

SENIORS EN VACANCES

502€
maximum
par
personnes

342€
Avec l'aide
ANCV

Des séjours
pour des vacances
toujours réussies



L'ANCV, le CCAS et la commune de Trieux organisent,
pour vous **les séniors**, un voyage à
LE PRADET.

Du samedi 15 juin au samedi 22 juin 2019



**LA SQUADRA est basée à TRIEUX chez Vivien et Yvette.
Nous organisons comme chaque année notre open de fléchettes
à la salle Georges BRASSENS
face au Netto à TRIEUX.**

**Que vous soyez débutants ou confirmés, vous pouvez venir
découvrir les fléchettes en spectateurs
ou pourquoi pas participer au tournoi.**

**Le droit d'entrée est fixé à 10€ par joueur
et les prix seront intégralement redistribués.**

Il y aura 3 niveaux de compétitions.

AMATEUR - MASTER ET PRO.

Venez nombreux et nombreuses !!

Début du tournoi vers 11h ! Buvette et restauration sur place !

Bon à
savoir

Ma Commune J'y Tiens

BON A SAVOIR..... / LE SAVIEZ-VOUS ?



Une campagne d'entretien des bâtiments communaux, Périscolaire, Maison pour Tous, etc. ainsi que du cimetière sont en cours.



La peinture et le carrelage de la cuisine de la Maison pour Tous se terminent.



Planification avec l'intercommunalité pour changer tout l'éclairage Public de notre commune en LED.



Aide à l'intégration de Jeunes Triotins dans le monde du travail à travers des contrats locaux.



Etude et concertation pour la destruction du bâtiment «carreau de la Mine» .

Equipement Electrique et informatique dans notre école.



Les études de projets «Complexe Sportif» utile à notre école, notre périscolaire, nos associations, et aux Triotins et « Aire de Jeux » pour nos plus jeunes se concrétisent. Nous vous les présenterons prochainement. Bravo aux Groupes de Travail pour leurs investissements afin que ces projets prennent vie rapidement.



Les employés communaux travaillent pour la propreté de notre ville. Il est dommageable en 2019 de constater que des personnes jettent leurs papiers, mégots et autres, dans les aires pour enfants, sur les places, etc.. **Aidons-les et respectons-les....**



Dossier inondations, assainissements.

Réunion secteur 1, avec les habitants de la rue Amédée Guarneri le 28 mars à 18h en Mairie .

Afin de faciliter l'organisation merci de vous inscrire en mairie ou en écrivant à accueil.trieux@orange.fr

- Vous avez une question, sur votre commune, on y répond 🧡??? Envoyer votre demande à accueil.trieux@orange.fr ou au 03.82.46.56.00

Nous vous rappelons que Trieux.Info présent sur Facebook reprend l'actualité, les infos, et autres... de notre commune mais n'est pas géré par la mairie.

TRIEUX PRATIQUE

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi – Jeudi et Vendredi : 8h - 12h et 15h – 17h30

Mardi : 8h - 12h et 15h – 18h30

Mercredi 8h – 12h

Permanence Samedi 10h – 12h

☎ 03.82.46.56.00 ☒ : accueil.trieux@orange.fr

SITE INTERNET : trieux.net

CCAS : En cas de problèmes contacter Michèle VALLAD en Mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Janvier, Février et Mars 2003** cela vous concerne. Modalités de recensement : Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en mairie, entre leur 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

TRI'ANIM

PÉRISCOLAIRE : 06.73.31.65.11

Horaires d'ouverture du Périscolaire (accueil des enfants) :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 7h-8h30/12h-13h45/16h15–18h30

Mercredi récréatif : 7h30 – 18h30

Mercredi Anniversaire : 14h-16h et 16h30-18h30

Vacances scolaires : 7h30-18h30

Horaires d'ouverture de l'accueil administratif :

Lundi et Mardi : 8h - 12h15 et 13h30 - 17h

Mercredi : 8h - 12h

Jeudi et Vendredi : 8h - 12h15 et 13h30 - 18h15

PROGRAMME DES MERCREDIS RECREATIFS

Ouvert de 7h30 à 18h30 Activités de 9h à 12h et de 14h à 17h

* Les sorties se font sur une demi-journée

Mois	Dates	Activités
MARS	Mercredi 06	Carnaval
	Mercredi 13	Grand Jeu
	Mercredi 20	Printemps
	Mercredi 27	Sortie

COMME À LA MAISON

Vendredi 08 mars	Vendredi 22 mars
Crudités Tartiflette Charcuterie Salade / Fromage Beignets Café	Pot au feu Salade / Fromage Choux à la crème Café

Ce repas est proposé à **8 €** par personne, il est servi de 12h00 à 13h30 salle de l'Auvergnat.

Le nombre de places est limité à **24 personnes** et toujours l'esprit de l'opération : un menu simple et traditionnel dans une ambiance amicale et conviviale.

Numéro pour les réservations : ☎ 06.09.07.87.14

Si la liste des inscrits est complète vous serez, si vous le désirez, inscrits en priorité pour le repas suivant. Au moment de l'inscription, donnez un numéro de téléphone pour vous contacter en cas de désistement. Si vous ne pouvez pas venir, merci de prévenir, ce qui permettra d'attribuer votre place à d'autres.

L'INTERCOMMUNALITE

Site internet de la communauté de commune
www.coeurdupayshaut.fr

PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES

☎ 03.82.20.51.29 - site : <http://piscineepci.e-monsite.com>

SIRTOM : ☎ 03.82.20.22.00

www.sirtom.fr – ✉ sirtom.54@wanadoo.fr

Rappel : Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel.

Les particuliers sont autorisés à utiliser une camionnette de moins de 3 T 5 sous réserve d'une autorisation préalable des services du SIRTOM.

DÉCHETS VERTS : Les vendredis 15 et 29 mars.

TRI SÉLECTIF : Les mardis 12 et 26 mars.

(**Rappel :** les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif). L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et rentré dès que possible.

ECHOS DE LA CITE

NOUVEAUX HABITANTS : Merci de bien vouloir signaler en mairie votre arrivée dans notre commune.

SUPPRESSION DU TIMBRE FISCAL PAPIER

L'extension du timbre électronique à l'ensemble des formalités soumises à droit de timbre fiscal permet la suppression de la délivrance du timbre fiscal papier en métropole à compter du 1^{er} janvier 2019. Afin de ne pas mettre en difficulté les usagers et pour limiter les demandes de remboursement auxquelles ils seraient contraints, les timbres fiscaux papier seront encore acceptés, à titre exceptionnel jusqu'au 30 juin 2019.

Le timbre fiscal électronique peut être acheté selon deux procédés.

- par l'utilisateur, chez lui, sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>
- auprès d'un commerçant lorsque celui-ci est équipé de l'application PVA (Point de Vente Agréé). Un usager peut donc acheter un timbre électronique même s'il n'est pas équipé d'un ordinateur et la plupart des buralistes de Meurthe et Moselle délivrent désormais des timbres électroniques, tout comme certains commerçants.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Beaucoup de démarches administratives se font part internet :
Cartes grises, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport ... Si vous rencontrez des difficultés merci de prendre rendez-vous en Mairie de Trieux avec Mr TELLIER

STATIONNEMENT GÉNANT OU ABUSIF

La commune a signé une convention avec deux fourrières agréées. Dès à présent, les véhicules entrant dans ce cadre seront verbalisés mais risque d'être enlevés par la fourrière. Garage HISSLER à FONTOY ☎ 03.82.84.81.46 et JP MULTI SERVICE à PIENNES ☎ 06.68.70.52.84

URBANISME

Formalités administratives **en relation avec certains travaux**

Installation d'un abri ou carport.

Selon l'importance de vos travaux, il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie. L'importance des travaux est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m², il vous suffit de faire une déclaration de travaux en mairie. Au-delà de 20m², vous devez déposer une demande de permis de construire.

(art R423-22 à R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme)

Pour toutes questions concernant vos projets de construction et de rénovation, nous vous invitons à vous rapprocher des services de la Mairie qui vous aideront dans la préparation de votre dossier.

Afin de sécuriser ou de vous réserver un espace sur la voie publique afin de mener à bien vos travaux, vous devez demander un arrêté en Mairie. Cette permission de voirie ou permis de stationnement vous autorisera d'occuper temporairement le domaine public routier.

FRONTALIERS :

Déclaration d'impôt luxembourgeoise

Cette année, de nombreux frontaliers devront faire une déclaration d'impôt. Des experts fiscaux vous rencontrent gratuitement pour vous conseiller. A Trieux se sera le **Samedi 9 mars de 9h à 15h et le Samedi 13 avril aux mêmes horaires**. Réserver votre entretien personnel au + 352 661 66 22 11

ECLAIRAGE PUBLIC

En cas de défaut d'éclairage public dans votre rue, n'hésitez pas à joindre la mairie au 03.82.46.56.00 afin que nous puissions prévenir les services de l'intercommunalité, la société responsable de l'entretien de l'éclairage doit intervenir dans les 48h.

Mardi 19 MARS 2019

Commémoration du Cessez-le-feu en Algérie

Avec la participation de l'Harmonie Municipale

17h30 : Rassemblement au monument aux morts

Levée des couleurs - Dépôt de gerbe - Départ vers la Pierre du Souvenir des Anciens AFN - Dépôt de gerbe - Minute de silence.

Le pot de l'amitié sera servi en Mairie

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

L'an 2019 et le 24 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de KOCIAK Jean-Claude Maire

Présents : M. KOCIAK Jean-Claude, Maire, Mmes : CIPRIANI Christiane, DURLA Jocelyne, FILLGRAFF Monique, MILIZIANO Jennifer, SABBA Bériza, TRIPODI Maria, MM : BARBERIO Antoine, BOSSI Yoann, CERONE Antony, GOURY André, HENRY Pascal, MASOTTI Sébastien, MENGHI Marizio, TELLIER Olivier, TOMC Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MISKIEWICZ Marie-José à M. GOURY André, NAGEL Annie à M. TELLIER Olivier, M. PARROTTA Pascal à Mme SABBA Bériza

Avant d'ouvrir la séance, M. KOCIAK demande que soit retiré de l'ordre du jour le point concernant le remboursement de la gravure des médailles de la ville. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition. C'est M. KOCIAK qui paiera la gravure.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

A été nommé(e) secrétaire : M. BOSSI Yoann

CONTRAT DE RENOUVELLEMENT DE LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire informe le conseil municipal que la ligne de trésorerie n° 961853637 ouverte auprès de la Caisse d'Epargne arrive à expiration et qu'il y a lieu de la renouveler afin de permettre la réalisation des travaux d'investissement. Il donne connaissance des propositions faites par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lorraine Champagne Ardenne.

Après examen, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- la réalisation auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lorraine Champagne Ardenne, siège social 2 rue Royale 57000 METZ, une ouverture de ligne de trésorerie de 150 000,00 €.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE DE TRIEUX ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DU PAYS HAUT

Monsieur le Maire rappelle les objectifs de la Communauté de Communes Cœur du Pays-Haut, en cohérence avec les orientations fixées par l'Etat sur la réduction des gaz à effet de serre, et dans le cadre de la mise en œuvre de la convention TEPCV :

- Construire une offre de mobilité multimodale, verte et cohérente sur le territoire,
- Promouvoir la mobilité verte « zéro émission »,
- Favoriser l'émergence rapide d'un nombre significatif de véhicules électriques pour contribuer activement à la réduction des rejets, notamment de CO₂,
- Garantir un accès équitable au service de recharge,
- Rassurer les usagers quant à l'autonomie de leur véhicule.

Dans ce cadre, le schéma de déploiement de 10 bornes électriques sur le territoire de l'intercommunalité va permettre :

- De proposer un projet cohérent sur le territoire avec un maillage et une densité réfléchis,

- D'optimiser le déploiement en conciliant les contraintes du réseau et les attentes des communes,
- D'assurer une parfaite compatibilité des équipements déployés sur le territoire.

La mise en place de ces équipements, situés sur le domaine public des communes concernées, nécessite la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- Une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit établie avec la Communauté de Communes dans le cadre de l'installation d'une borne électrique,
- Tous documents y afférents.

SMIVU FOURRIERE DU JOLI BOIS : ADHESION DES COMMUNES DE VECKRING ET VALMERSTROFF

Le conseil municipal prend connaissance de la délibération du Comité Syndicat de la Fourrière du Joli Bois en date du 11 décembre 2018 :

- sur l'adhésion des communes de VECKRING ET VALMERSTROFF

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ces adhésions

PRIX DE VENTE DE LA MAISON 1 RUE MARC RATY

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 23 août 2018, il avait donné un avis favorable au prix de vente de la Maison sise 1 Rue Marc Raty lorsque son rachat à EPFL serait effectif.

Or, cette délibération ne mentionnait pas si le prix de vente indiqué était un montant HT ou TTC, ce qui est nécessaire pour les actes notariés. Il demande donc à l'assemblée de se prononcer à nouveau, une personne s'étant porté acquéreur.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au prix de vente de 119 000,00 € HT et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

L'assemblée délibérante,

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2019,

Décide, à l'unanimité, la création de 6 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2019 et fixe les différents tarifs qui seront appliqués pour leur rémunération.

M. CERONE demande qui est le coordonnateur des opérations.

M. TELLIER lui répond qu'il a été désigné par délibération du 27 juin 2018 et qu'il ne souhaite pas être rémunéré.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL BOURSE DU TRAVAIL : INDEMNITE DE CHOMAGE

Le conseil municipal de TRIEUX,

VU la délibération du 9 juillet 2018, du Comité du Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Bourse du Travail décidant de sa dissolution par consentement au 31 décembre 2018,

VU la délibération du syndicat de la Bourse du Travail en date du 17 décembre 2018,

CONSIDERANT qu'en matière de gestion des indemnités de chômage, le secteur public repose sur le principe de l'auto-assurance,

CONSIDERANT que le Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Bourse du Travail de PIENNES ne cotise pas à Pôle Emploi et que la charge d'indemnisation lui incombe totalement,

CONSIDERANT que les indemnités de chômage dues à Mme GIRELLI Catherine doivent être versées par les 16 communes adhérentes pour une durée de 3 ans (1095 jours) à compter du 1^{er} février 2019.

Conditions :

- Que Madame GIRELLI Catherine soit inscrite à Pôle Emploi
- Qu'elle informe la Commune de TUCQUEGNIEUX en cas de reprise d'activité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de verser l'intégralité des indemnités de chômage à Mme GIRELLI Catherine,

PRECISE qu'en contrepartie un avis des sommes à payer aux 15 autres communes adhérentes sera établi par trimestre, sachant que la quote-part de Trieux s'élève à 40 €,

APPROUVE la convention jointe, à signer par les 16 communes adhérentes, et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

PROJET INFORMATIQUE MAIRIE-ECOLE 2EME TRANCHE : DEMANDE DE SUBVENTION

Mme TRIPODI, Maire adjointe chargée des finances, rappelle au conseil municipal que dans le cadre des subventions allouées par le conseil départemental, la commune peut prétendre au versement d'une subvention de soutien aux communes fragiles.

Elle donne connaissance à l'assemblée du projet informatique Mairie-Ecole - 2ème tranche dont le coût s'élève à 19 810,00 € HT

(soit 23 772,00 € TTC).

Après discussion et examen du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet présenté d'un montant de 19 810,00 € HT (soit 23 772,00 € TTC) et sollicite auprès du Conseil Départemental au titre d'appel à projet 2019 pour une subvention de soutien aux communes fragiles à hauteur de 15 000,00 €.

AMENAGEMENT RUE D'ALSACE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Mme TRIPODI, Maire adjointe chargée des finances, rappelle au conseil municipal que dans le cadre des subventions allouées par l'Etat, La commune peut prétendre au versement de DETR.

Elle donne connaissance à l'assemblée du projet d'aménagement de la rue d'Alsace dont le coût s'élève à 76 952,66 € HT (soit 92 343,19 € TTC).

Après discussion et examen du dossier, le conseil municipal, à la majorité (16 voix POUR, 3 abstentions, Mme SABBA faisant remarquer l'arrivée tardive des pièces concernant l'ordre du jour) adopte le projet d'aménagement de la rue d'Alsace d'un montant de 76 952,66 € (soit 92 343,19 € TTC) et sollicite auprès de la Préfecture de Meurthe et Moselle au titre d'appel à projet 2019 pour une DETR à hauteur de 35 % du montant HT, soit 26 933,43 €.

AMENAGEMENT RUE D'ALSACE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE SOUTIEN AUX COMMUNES AUX COMMUNES FRAGILES ET DU FONDS DE REPARTITION DES PRODUITS DES AMENDES DE POLICE

Mme TRIPODI, Maire adjointe chargée des finances, rappelle au conseil municipal que dans le cadre des subventions allouées par le conseil départemental, la commune peut prétendre au versement d'une subvention au titre de soutien aux communes fragiles et d'une subvention au titre du Fonds de répartition des amendes de police.

Elle donne connaissance à l'assemblée du projet d'aménagement de la rue d'Alsace dont le coût s'élève à 73 952,66 € HT (soit 92 343,19 € TTC).

Après discussion et examen du dossier, le conseil municipal, à la majorité (16 voix POUR, 3 abstentions), adopte le projet présenté d'un montant de 73 952,66 € HT (soit 92 343,19 € TTC) et sollicite auprès du Conseil Départemental au titre d'appel à projet 2019 pour :

- une subvention de soutien aux communes fragiles à hauteur de 10 000,00 €
- une subvention au titre du Fonds de répartition des amendes de police

à hauteur de 30%

PROJET DE SECURISATION DE LA CIRCULATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE REPARTITION DES PRODUITS DES AMENDES DE POLICE

Mme TRIPODI, Maire adjointe chargée des finances, rappelle au conseil municipal que dans le cadre des subventions allouées par le conseil départemental, la commune peut prétendre au versement d'une subvention au titre du Fonds de répartition des amendes de police.

Elle donne connaissance à l'assemblée du projet de sécurisation de la circulation dont le coût s'élève à 152 230,50 € HT (soit 182 676,60 € TTC).

Après discussion et examen du dossier, le conseil municipal, à la majorité (16 voix POUR, 3 abstentions), adopte le projet présenté d'un montant de 152 230,50 € HT (soit 182 676,60 € TTC) et sollicite auprès du Conseil Départemental au titre d'appel à projet 2019 pour une subvention au titre du Fonds de répartition des amendes de police à hauteur de 30%, soit 45 669,15 €

BORNAGE TERRAIN DERRIERE LE NETTO

M. MENGHI, Maire adjoint responsable de l'urbanisme, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 1222/2018 du 23 août 2018, il avait décidé le déclassement et la désaffectation du chemin faisant partie de la parcelle ZA 242 (entre le city stade et la rue Emile Zola).

Renseignements pris auprès des riverains propriétaires, il apparaît que 3 propriétaires sont intéressés par l'acquisition d'une partie de ce chemin pour l'euro symbolique : les prix d'arpentage, bornage et acte notariés étant à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal :

- considérant que cette opération résulte du seul exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif,
- donne un avis favorable, à l'unanimité, pour ces conditions de vente et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

GARAGE LOCAUX LOUISE MICHEL

M. TELLIER expose à l'assemblée que l'association "Trieux Poker Club" qui utilise, pour son activité, la Salle BONINSEGNA au Centre Louise Michel, avait conclu un bail de location pour un garage situé à proximité de cette salle afin d'y entreposer les tables en surplus lors d'autres activités.

Ledit garage étant, depuis le 1er novembre 2018, utilisé dans le même

but, par plusieurs autres associations il convient de supprimer cette location et de le mettre à disposition gratuitement.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette gratuité de mise à disposition.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la gratuité, en priorité, pour les associations occupant les locaux du Centre Louise Michel, d'un garage situé dans son enceinte.

CONVENTION ANCV "SENIORS EN VACANCES"

M. TELLIER, Maire adjoint informe l'assemblée que, suite à sa délibération en date du 18 juin 2018 et à la convention avec l'ANCV du 29 juin 2018, le C.C.A.S. de la commune de TRIEUX est devenu "Porteur de projets" du programme "Bourse Solidarité Vacances".

Des familles de la commune ont pu profiter de ce programme pour se rendre en vacances. Il propose au conseil municipal de poursuivre l'avancée en devenant partenaire de "Séniors en vacances", dispositif pour dynamiser les politiques de prévention en faveur des personnes âgées.

"Séniors en vacances" offre des séjours "tout compris" qui permettent aux personnes âgées et/ou handicapées de partir en vacances à un tarif préférentiel.

Après discussion, le conseil municipal, à la majorité (16 voix POUR, 3 abstentions), donne un avis favorable à ce projet.

CDG 54 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DANS LE CADRE DU SERVICE INTERIM

Le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle a créé un service intérim auquel il peut faire appel pour pallier les absences de courte durée du personnel moyennant une participation fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Il sollicite du Conseil l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention correspondante le moment venu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à faire appel autant que de besoin au service de remplacement mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle et l'autorise à signer la convention correspondante le moment venu,

La dépense afférente à ce(s) remplacement(s) sera inscrite au budget communal de la commune.

CONVENTION LOSANGE : Implantation d'un Noeud de Raccordement Optique NRO n° 54-008

Le conseil municipal prend connaissance du projet relatif au réseau fibre optique LOSANGE sur la commune de TRIEUX.

L'emplacement du Nœud de Raccordement Optique NRO a d'ores et déjà été conjointement défini et arrêté.

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet. En effet, positionnée sur le Domaine Public Communal Non Routier de la commune, cette installation nécessite une convention pour être déployée.

Après discussion, le conseil municipal, à la majorité (16 VOIX pour, 3 abstentions) donne un avis favorable à ce projet et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le conseil municipal de la lettre de remerciements du CHRU Nancy à l'occasion du vote de la motion de soutien et de la mise en place, en Mairie, d'un « cahier de doléances » pour recueillir la parole de nos concitoyens.

En effet, le Gouvernement engage un grand débat national permettant à toutes et tous de débattre de questions essentielles pour les Français.

L'équipe municipale s'engage à faire entendre votre voix.

Dès janvier un cahier de doléances et de propositions a été mis en place. Les Triotins peuvent venir le remplir à l'accueil de la Mairie.

La municipalité propose d'aider les personnes intéressées à organiser des rencontres permettant ainsi de débattre sur les sujets proposés par le gouvernement.

Le lieu serait à la Maison pour Tous. Les dates réservées seraient le mardi 19 février à 20 h et le jeudi 21 février à 20h. Les volontaires organisateurs devront s'inscrire en mairie ou par email accueil.trieux@orange.fr et seront accompagnés de volontaires de la municipalité.

PASSAGE A L'HEURE D'ÉTÉ
Dimanche 31 Mars
A 2h du matin, il sera 3h

LE SAVIEZ-VOUS ?

Qu'est-ce qu'un ENT ?

Un espace numérique de travail (ENT) désigne un ensemble intégré de services numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative d'une ou plusieurs écoles ou d'un ou plusieurs établissements scolaires dans un cadre de confiance défini par un schéma directeur des ENT et par ses annexes.

Aujourd'hui les Triotins avec l'ENT ?

Les acteurs pédagogiques (école...) et éducatifs (périscolaire) en partenariat avec la commune, accompagné par les services de l'Education Nationale, ont décidé de mettre en place l'ENT pour les jeunes Triotins. Le déploiement de l'environnement Numérique se fera jusqu'en fin d'année scolaire pour fonctionner pleinement à la rentrée.

A quoi sert un ENT ?

C'est une plateforme d'échanges qui rassemble tous les membres de la communauté éducative d'une école permet le prolongement numérique de la classe, périscolaire, ou extrascolaire, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. C'est un portail de services en ligne = site internet sécurisé offrant un point d'accès unique où l'élève, l'enseignant et l'ensemble des personnels éducatifs pourront trouver les informations, outils et services numériques en rapport avec leurs activités éducatives. Il est également destiné aux parents d'élève, qui trouveront les informations concernant leur enfant, son école, le périscolaire, ainsi que les moyens de communiquer avec le personnel éducatif.

Voyage Seniors

Le PRADET

Ressourcez-vous dans ce havre de paix, situé sur une colline à 3 km de la mer.

Détendez-vous sous les pins et les chênes lièges du parc, et partez à la découverte des innombrables trésors du pays varois.

Du 15 juin 2019 au 22 juin 2019

Le CCAS, le réseau Monalisa et La ville de Trieux organisent cette année un voyage pour les seniors.

Vous avez plus de 60 ans, vous êtes en retraite ou souffrez d'un handicap.

Vous souhaitez découvrir, vous reposer, rencontrer d'autres personnes, ce voyage est fait pour vous.

En partenariat avec l'ANCV et Belambra, ce voyage est conçu et adapté pour les seniors ou handicapés.

Situé dans l'arrière-pays varois, **sur une colline arborée, ce Club convivial** est dans un parc de 10 hectares avec son « cœur de vie » (restaurant, bar...) autour de la **piscine chauffée toute la saison.**

« **Club sans voitures** » : circulation piétonne à l'intérieur du Club.

Ce Séjour est en pension complète du dîner du jour 1 au petit déjeuner du jour 8 (ou 5), les excursions, activités et transport sont compris.

Un hébergement “Double Privilège” de 2 personnes par logement, ou seul avec supplément.

Chaque jour, une restauration soignée et de qualité : buffets, savoureux avec des spécialités régionales et dîners à thème.

À VOTRE DISPOSITION dans le club vous trouverez : 2 piscines chauffées, Sauna et hammam, Court de tennis, Terrain de pétanque...

Le prix est fixé à 502 €, qui peut être réduit à 362 € si vous payez moins de 61 € d'impôts.

Pris en charge dès le départ, maîtrisant vos besoins particuliers, ce voyage vous permettra de vous ressourcer en ce mois de juin.

Le programme comprendra tous les jours des activités du matin et de l'après-midi, au moins trois excursions vous seront proposées pour découvrir le pays Varois dont la visite **des villages perchés du Golfe de Saint-Tropez : Gassin, Ramatuelle et Grimaud et La Mine de Cuivre du Cap Garonne, endroit magique où bat le cœur de la terre**

Pour vous inscrire il vous suffit de remplir le document d'inscription ci-joint ou de vous renseigner en mairie.

Un référent Monalisa viendra à votre rencontre.

Nous vous proposons des facilités de paiement en vous donnant la possibilité de payer en plusieurs fois sans frais. Une aide, **de 160€**, de l'ANCV peut vous être attribuée.

Attention les places sont limitées

Je souhaite m'inscrire

Séjour LE PRADET Côte d'azur du

15 au 22 Juin 2019

Nom/Prénom :

.....

Demeurant :

.....

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Situation :
professionnelle

☐ Retraité(e)

☐ Sans activité

Je possède une carte d'invalidité : ☐ oui ☐ non

Je souhaite une chambre adaptée à mon handicap : ☐ oui ☐ non

Paiement du séjour :

(le coût du séjour comprend : Le voyage + le séjour en pension complète + la taxe de séjour)

☐ Le coût du séjour* pour les **bénéficiaires** du programme s'élève à 502 € TTC

Si mon/ma conjoint(e)/concubin(e) m'accompagne, je double le montant

Ci-dessus, soit €

☐ Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du CCAS

☐ Je souhaite échelonner mon paiement en 2 fois ou plusieurs fois

☐ Je souhaite qu'un référent Monalisa vienne me voir

MERCI DE DETACHER
PUIS DEPOSER CETTE FEUILLE EN MAIRIE

ETAT CIVIL

Naissance :

- Kelly, Jacqueline, Essebe, Martine BONATO OBAMA née le 05/02/2019 à BRIEY.

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue au nouveau-né.

Les avis de décès de la commune sont affichés dans le panneau situé devant la Mairie.

Décès dans la commune :

- Stéphanie BONINSEGNA née le 04/01/1925 à NIETUSZYN (Pologne) décédée le 30/12/2018 à BRIEY.
- Christine, Raymonde LE MEVEL Vve REJONY née le 18/07/1939 à HAYANGE décédée le 08/02/2019 à BRIEY.
- Claudia, Marie, Christiane INCHELIN née le 15/02/1966 à NANCY décédée le 10/02/2019 à BRIEY.
- René PAZZAGLIA né le 01/02/1938 à TRIEUX décédé le 12/02/2019 à MOYEUVRE-GRANDE.

Décès hors commune :

- Michel MANTOVANELLI né le 23/11/1954 à TRIEUX décédé le 22/01/2019 à BRIEY.

*La commission de l'Information, le Conseil Municipal
présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.*

Une petite précision : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les date des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

TRIEUX CONTACT

- Mr Guy MONTINET de BEZIERS (Hérault) nous a fait parvenir 30 € pour l'envoi de Trieux Info et nous écrit « Toujours avec plaisir, un grand bonjour à tout Trieux ».

- Mr Jacky PICCA de BRIGNOLES (Var) nous a fait parvenir 30€ pour l'envoi de Trieux Info et nous écrit « Meilleurs vœux pour 2019 à toute l'équipe d'Info Trieux. »

**Ouverture de l'agence immobilière MC IMMO Mme BERNT
Cindy au 3 square des Tilleuls face au Périscolaire
03.82.22.32.43.**

LA VIE ASSOCIATIVE

LA VIE PAROISSIALE

EN MARS

Abbé Robert MARCHAL ☎03.82.21.29.16 ou paroisse-sje@orange.fr

Accueil : Les mercredis et samedis de 10h à 12h ou sur rendez-vous,

au presbytère 4 rue Lucien MICHEL à AUDUN-LE-ROMAN

Les vendredis de 14h à 16h30

à la Maison Ste Barbe 14 rue d'Estienne d'Orves à PIENNES

☎ 03.82.21.92.40

Samedi 2	Messe 18h	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 3	Messe 9h30	Tucquegnieux-Village
Mercredi 6	Cendres 18h	Tucquegnieux-Marine
Samedi 9	Messe 18h	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 10	Messe 9h30	Audun-le-Roman
Samedi 16	Messe 18h	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 17	Messe 9h30	TRIEUX
Samedi 23	Messe 18h	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 24	Messe 9h30	Beuvillers
Samedi 30	Messe 18h	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 31	Messe 9h30	Mairy

Grande et bonne nouvelle :

la Triothèque a rouvert ses portes !

Depuis le lundi 11 février 2019, nous accueillons avec grand plaisir nos fidèles lecteurs et lectrices **rue du Dauphiné** (plan ci-dessous). Le grand parking et la rampe d'accès sont vivement appréciés.

Nous remercions chaleureusement la municipalité ainsi que tous les bénévoles qui ont œuvré à la mise en place et la réalisation de ce projet.

Nous tenons également à remercier tous les généreux donateurs qui ont contribué au renouvellement du fonds de la bibliothèque. Faute de place, nous ne pouvons malheureusement plus accepter les dons. Mais ce n'est que temporaire !

Nous vous rappelons que la Triothèque est ouverte :

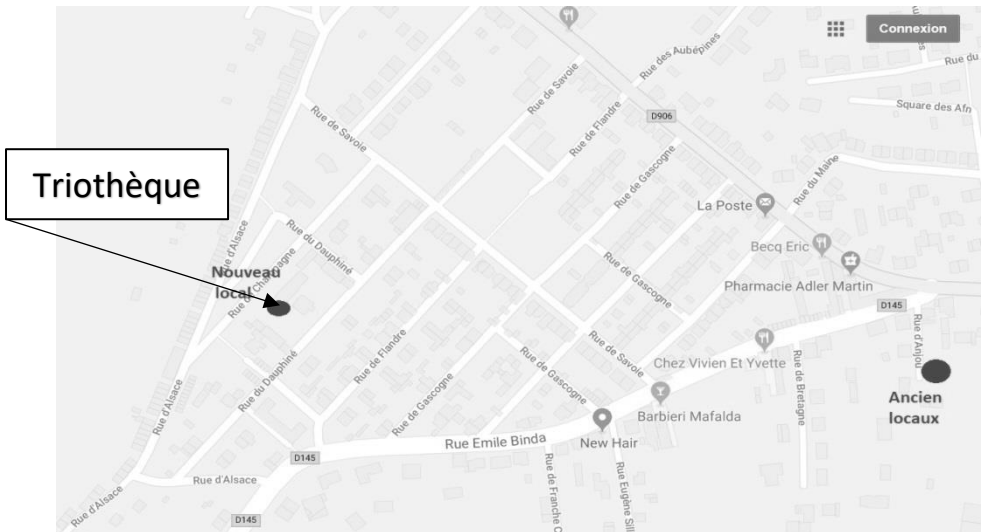
- Tous les mardis et vendredis de 16h30 à 18h
- Tous les mercredis de 13h à 14h30

Les nocturnes sont maintenues. Elles ont lieu :

- Le deuxième lundi de chaque mois
- Le dernier jeudi de chaque mois

Soit, pour le mois de février, les **lundi 11 février** et **jeudi 28 février**

A TRÈS BIENTÔT DANS LES NOUVEAUX LOCAUX !



A TRIEUX EN MARS

Vendredi 1er	MPT : Assemblée Générale de l'association des Handicapés du Bassin de Briey
Samedi 2	MPT : Belote du Comité des Fêtes
Dimanche 3	MPT : Loto de la Paroisse
Mardi 5	MPT : Conseil d'école
Vendredi 8	MPT : Repas « Comme à la Maison »
Samedi 9	MPT : Soirée Hypnose avec « Un souffle, un sourire »
Dimanche 10	MPT : Loto de l'association des Handicapés du Bassin de Briey
Samedi 16	MPT : Repas avec les Petites Mains
Vendredi 22	MPT : Repas « Comme à la Maison »
Samedi 23	MPT : Soirée théâtre avec Art et Culture
Dimanche 24	MPT : Loto de l'AEIM
Jeudi 28	MPT : Don du sang
Samedi 30	MPT : Concours de fléchettes avec la Squadra
Dimanche 31	MPT : Belote du Comité des Fêtes

Le Gardon Triotin

Ouverture de la pêche aux 2 étangs

Dimanche 3 Mars

Cartes en vente au Bar-Restaurant

"Chez Yvette et Vivien"

ou se renseigner au 06.82.00.76.91 / legardontriotin@orange.fr

Prix des cartes : 30 € pour les adultes

15 € pour les 12 - 14 ans

JOURNEE TRUITE JEUDI 30 MAI



L'Harmonie Municipale de TRIEUX

Organise sa



SOIREE CHOUCROUTE



**SAMEDI 2 MARS
2019**
A partir de 20H

Participation : **28€ par personne**

*Choucroute, Salade, Fromage, Dessert,
boissons en sus*

**Salle Municipale
De Tucquegnieux**



**Animée par le
Grand Orchestre
Frantz PETER et
Maryline la
YODLEUSE**



Réservations : 03.82.20.46.12
06.28.23.59.44
07.82.94.88.25

Date limite de réservation : **24 février 2019**

L'ASSOCIATION "UN SOUFFLE UN SOURIRE" VOUS PRÉSENTE SA SOIRÉE SPECTACLE

HYPNOSE

SAMEDI 9 MARS 2019 - 20H
TRIEUX - SALLE GEORGES BRASSENS

Osez-vous tenter
l'expérience ?

Au delà de votre
imaginaire vivez une
aventure unique

ENTRÉE

ADULTE : 6€

16 ANS : 3€

SUR RÉSERVATION

**OUVERTURE DES
PORTES 19H**

RESTAURATION SUR PLACE

*HOT DOGS - CROQUE MONSIEURS
CRÊPES - PATISSERIES*



PREMIÈRE PARTIE :
NUMÉROS DE JONGLERIE
AVEC CAMILLE



AU PROFIT DE LA LUTTE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE



INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS



06.71.24.00.33



06.70.26.43.77



JSHPNO@FREE.FR



JS HYPNO



- Placement suivant ordre des réservations

- Déconseillé aux moins de 5 ans



ENEZ DONNER VOTRE SANG

JEUDI 28 MARS

A LA SALLE G. BRASSENS

DE 16H00 à 19H30

L'ECOLE INTERCOMMUNALE DU PAYS HAUT

Vous invite à son concert annuel

le VENDREDI 29 MARS 2019

à 20h à l'Espace Louis ARAGON d'AUDUN-LE-ROMAN

**RELAIS DES ASSISTANTES
MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »**

Parents ou Assistantes Maternelles
Inscriptions obligatoires avant chaque animation ☎0967424923
ou animram@coeurdupayshaut.fr

Mardi 19 mars : de 9h30 à 11h au Périscolaire

Thème : Peinture la famille chat

Paroisse St Jean l'Évangéliste



Dimanche 03 mars 2019

14h30 MPT de Trieux

**Ouverture des portes à 13h30
(pas de réservations de places...)**

bons d'achats

**200€, 175€, 150€, 125€, 100€, 75€,
horloge, grill marque Cuisinart,
Grill Gaufrier Croque-Monsieur,
plats Villeroy et Boch,
filets garnis, etc...**

Prix des cartons :

2€ l'un, 8€ les 6, 16€ les 13



Buffet appétissant, bénévoles sympathiques...



RENCONTRES CONSUMES

SAMEDI 23 MARS

20H30

TRIEUX

SALLE

GEORGES BRASSENS

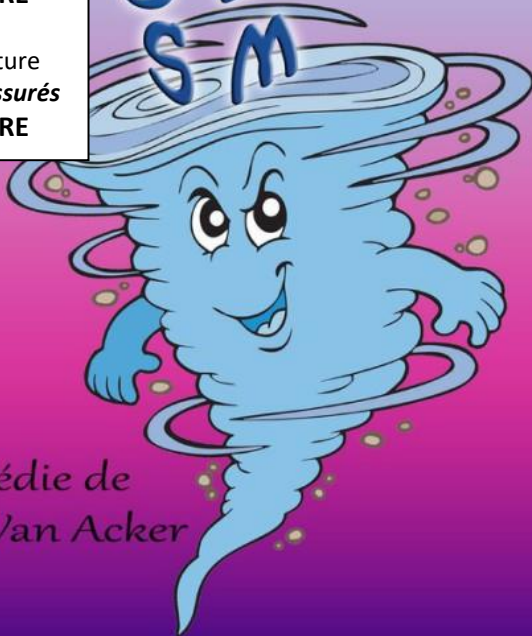
ENTRÉE LIBRE

Organisé

par Art et Culture

Eclats de rire assurés

ENTRÉE LIBRE



Une comédie de
Virginia Van Acker

Avec le soutien financier du Conseil Départemental de la Moselle

Emma ne supporte plus la crise d'adolescence de Magali... sa mère ! Elle appelle au secours son père, l'ex-mari, qui depuis a refait sa vie. Et pendant une journée un peu folle vont se croiser un couple légitime, un couple illégitime, un couple séparé, un couple en devenir... trois femmes, trois hommes... mais combien de possibilités ??